DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190329-DELIBERATION50-DE

SEANCE DU 29 MARS 2019 : DELIBERATION N°50

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.75.32
Réf. : ***CL/CB/ I.TOUBEAUX***

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 MARS 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-NEUF MARS à 19 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - ~~C. DEMUYNCK~~ - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - ~~C. DEMOUSTIER~~ - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - ~~A. NEZZARI~~ - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - ~~S. CORDIER~~ - ~~F. LEFEBVRE~~ - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - ~~J.Y. HERBEUVAL~~ - M.P. ROPITAL - ~~F. FEKIH~~ - ~~C. DI POMPEO~~ - S. ZATAR - N. MONTFORT - ~~X. DUBOIS~~ - ~~L.A. DE BEJARRY~~ - ~~I. FRATINI~~

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :
Nicolas LEBLANC : présent à partir de la question n° 4
Marie-Christine MORETTI : pouvoir à Francis JOURDAIN à partir de la question n° 5
Nathalie GOMES : pouvoir à Jean-Pierre COULON à partir de la question n° 39
Christian DEMUYNCK : pouvoir à Nicolas LEBLANC
Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY
Sophie CORDIER à : pouvoir à Denis DEJARDIN
Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Marie-Charles LALY
Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :
Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :
Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY
Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N°52 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation Politique de la ville (D.P.V.) 2019 - Création de 5 aires de jeux en quartiers prioritaires sur le territoire de Maubeuge

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190329-DELIBERATION50-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,
- L.2334-40, modifié par l'article 259 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019, et R.2334-36 à R.2334-38 relatifs à la Dotation Politique de la Ville (D.P.V.),

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine relative à la politique de la ville,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'annexe du décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville,

Vu la délibération n°297 en date du 22 juin 2015 relative à la signature du Contrat de ville 2015-2020,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'État, de la Région et du Département,

Considérant que le Contrat de Ville 2015-2020 dont la ville de Maubeuge est une des signataires, a :

- déterminé les nouveaux périmètres d'intervention de la Politique de la Ville,
- précisé qu'il s'appliquait aux quartiers prioritaires de la CAMVS, déterminé par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 précité, lesquels donnant accès aux crédits, et notamment aux crédits spécifiques « Politique de la Ville » de l'Etat,
- comptabilisé 7 communes en géographie prioritaire dont Maubeuge en ciblant les quartiers suivants :
    - Pont de Pierre,
    - Provinces Françaises,
    - Epinette,
    - Quartier Intercommunal Sous-Le-Bois/Montplaisir/Rue d'Hautmont.

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190329-DELIBERATION50-DE

Considérant que les créations des 5 aires de jeux envisagées sont situées au sein des quartiers prioritaires Provinces Françaises (1), Pont de Pierre (1) et Sous le Bois/Montplaisir/Rue d'Hautmont (3),

Considérant que la réalisation de ces équipements est d'intérêt général,

Considérant que ces équipements nouveaux vont profiter aux habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville, et qu'ils vont contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, en créant du lien social au sein du quartier,

Que, par conséquent, toutes les conditions sont remplies pour que ces projets d'aménagements soient éligibles à la D.P.V.,

Considérant que le coût global des 5 projets est estimé à 250.000 € HT,

Que la part de participation de la D.P.V s'élève à 80% du montant hors taxe de l'ensemble du projet des cinq aires de jeux, soit 200.000 € H.T

Que, par conséquent, la part à charge de la Ville s'élève à 50.000 € H.T.,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** :
  - l'engagement du projet de création de cinq aires de jeux sur les quartiers prioritaires

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
  - solliciter la subvention proposée dans le cadre de la Dotation Politique Ville 2019 (D.P.V.) auprès de l'État pour un montant de 200.000€ HT,

  - signer tous documents relatifs à la contractualisation de l'aide financière,

- **D'autoriser** :
  - les dépenses et travaux afférents à ces opérations

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 03/04/2019
Reçu en préfecture le 03/04/2019
Affiché le
ID : 059-215903923-20190329-DELIBERATION50-DE

A l'unanimité,

- **Approuve** :
  - l'engagement du projet de création de cinq aires de jeux sur les quartiers prioritaires

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
  - solliciter la subvention proposée dans le cadre de la Dotation Politique Ville 2019 (D.P.V.) auprès de l'État pour un montant de 200.000€ HT,

  - signer tous documents relatifs à la contractualisation de l'aide financière,

- **Autorise** :
  - les dépenses et travaux afférents à ces opérations

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 3 - AVR. 2019
Affiché le :
Notifié le : 3 - AVR. 2019